



Commission
politique

Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

Rapport de la Commission politique,
présidée par Christophe-André Frassa (France)

Tbilissi, Géorgie
6 juillet 2023

De janvier à juin 2023

Sommaire

4 Introduction

6 Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

8 Sections suspendues

10 Syrie

12 Mali

16 Tchad

18 Guinée

20 Tunisie

26 Burkina Faso

30 Haïti

34 Section sous alerte

36 République centrafricaine

40 Autres situations politiques

42 Guerre en Ukraine

43 Arménie

44 Bénin

46 Cambodge

48 Cameroun

49 République démocratique du Congo

52 France

53 Gabon

54 Kosovo

56 Liban

58 Niger

60 Sénégal

62 Situations sur la peine de mort

64 Statut des sections sur la peine de mort

68 Point d'information sur les sections où des changements ont été observés récemment

71 Actions de l'APF en lien avec la peine de mort

74 Veille électorale depuis le 1^{er} janvier 2023

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois dispositifs adaptés et gradués ont été mis en place par l'APF : la suspension, la mise sous observation et la mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire si l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou si le Parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. Une fois suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper de postes de responsabilité de l'APF, bénéficiaire de ses actions de coopération ni participer aux différentes réunions de ses instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous alerte

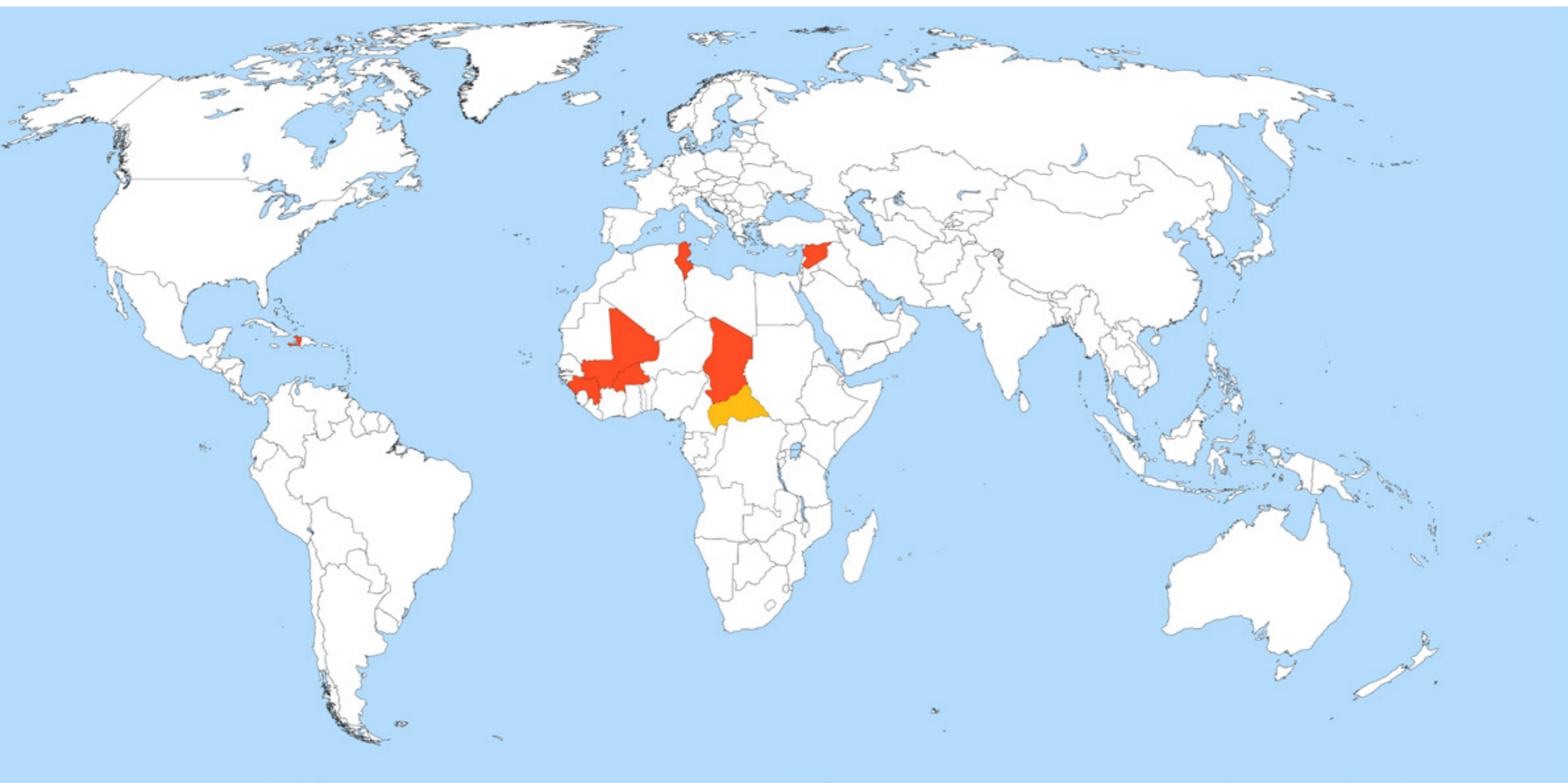
La mise sous alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues dans l'espace francophone, afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction.

Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de l'APF de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique, dans le but de les rendre plus constructifs et d'y intégrer davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une révision de la gradation des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Janvier à juin 2023



● Sections suspendues

● Section mise sous alerte

Sections
suspendues

République arabe syrienne



Régime politique

Semi-présidentiel

Président de la République

Bachir al-Assad (depuis 2000)

Dernières élections législatives

19 juillet 2020

Dernière présidentielle

26 mai 2021

La suspension de la section syrienne, prononcée lors de la 37^e Session de l'APF, à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, a été depuis lors maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Situation politique

La Syrie quitte graduellement sa situation d'isolement politique, après avoir été écartée en raison de la répression de la révolte qui a engendré la guerre en 2011. Le 1^{er} avril, une rencontre a eu lieu entre les ministres des Affaires étrangères égyptien et syrien, alors qu'une visite d'un représentant syrien n'avait pas eu lieu en Égypte depuis 10 ans. L'objectif de cette rencontre était de soutenir les Syriens dans la crise ; d'autres pays arabes ont aussi repris contact avec la Syrie depuis le séisme du 6 février.

Après en avoir été exclue en 2011, la Syrie a réintégré la Ligue arabe par un vote unanime le 7 mai.

Situation économique

Une frappe israélienne, visant le quartier de Damas, qui abrite le siège de nombreux services de sécurité et de renseignements, a fait quinze morts le 19 février. La cible était une réunion à laquelle prenaient part des officiers de l'armée syrienne, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme.

Le 9 avril, des missiles provenant d'Israël ont frappé la Syrie, en riposte à des tirs de roquettes de la Syrie, qui auraient eu lieu le 8 avril.

Mali



Régime politique

Pouvoir militaire

Président de la Transition

Général Assimi Goïta

(25 mai 2021)

Dernières élections législatives

Mars et avril 2020

Prochaine élections présidentielle
et législatives

Annoncées en février 2024

La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020, à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Constitution

Le chef de la junte a reçu le 27 février le projet de nouvelle Constitution. Dans ce projet, les pouvoirs du Président sont renforcés : désormais il « détermine la politique de la Nation », il nomme le Premier ministre et les ministres et peut dissoudre l'Assemblée nationale. Le principe de laïcité qui y figure est toutefois rejeté par des leaders religieux.

Le référendum constitutionnel prévu le 19 mars a été reporté ; la nouvelle date du référendum a été annoncée pour le 18 juin.

Le projet de nouvelle Constitution de la junte rencontre de la résistance, notamment du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) sous réserve qu'elle favorise le déséquilibre des pouvoirs au profit du Président de la République.

Près de vingt associations maliennes ont aussi fait une alliance dans le but d'obtenir le retrait du principe de laïcité de l'État dans le projet de Constitution soumis à référendum. En l'absence d'une telle mesure, ils mèneraient une campagne en faveur du « non ».

Dans un rapport présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), **Antonio Guterres**, a souligné le progrès de la junte au pouvoir avec le projet de constitution, ainsi que la création d'une autorité de gestion des élections.

Les autorités maliennes affirment que la mise en œuvre rapide du calendrier de transition demeure une priorité absolue et qu'ils sont engagés et disponibles à mettre en œuvre de manière diligente l'accord d'Alger.

Accord de paix

Le 8 février, trois groupes armés du nord, regroupés au sein de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) ont fusionné, soient le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA).

Le 31 mars, les groupes armés du nord du Mali ont exprimé leur opposition au projet de nouvelle Constitution, et mis en garde contre la fragilité de l'accord de paix signé en 2015.

En date du 5 avril, la Mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali (MINUSMA) se disait inquiète de la recrudescence des tensions entre les membres signataires de l'accord. L'ex-rébellion touareg du nord du Mali a indiqué qu'il était impossible de bâtir un avenir commun avec Bamako. Il est question de la séparation du nord du pays en

deux États, projet que tente de concrétiser le Mouvement national pour la libération de l'Azawad.

Situation sécuritaire

Sans l'augmentation du nombre de Casques bleus, il est possible que la MINUSMA se retire du pays. Le manque d'effectifs s'explique en partie par le retrait des troupes étrangères, dont la France, la Suède, l'Égypte, la Côte d'Ivoire et l'Allemagne. Puisque la situation actuelle n'est pas viable, le rapport du Conseil de sécurité a proposé trois options : augmenter les effectifs de la MINUSMA; réduire le territoire couvert par la MINUSMA; donner à la MINUSMA un mandat strictement politique.

Par ailleurs, la junte entrave explicitement les investigations de la MINUSMA sur les violations des droits de l'homme et les abus dont

l'armée malienne est accusée; le 5 février le chef de la division des droits de l'Homme a été expulsé du pays par la junte.

L'État islamique au grand Sahara (EIGS) gagne du terrain dans le Nord-Est. Le gouvernement malien indique un regain d'incidents terroristes, parmi lesquels figurent des attaques contre un aéroport et un camp militaire russe. Près de 30 000 déplacés auraient mis le cap sur Ménaka. Un rapprochement entre l'EIGS et la branche Ouest-africaine du groupe État islamique est craint.

Dans un rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme publié le 12 mai, l'ONU a pointé du doigt l'armée malienne et des combattants étrangers pour avoir perpétré l'exécution d'au moins 500 personnes lors d'une opération anti-djihadiste dans le centre du pays, en mars 2022. La junte a dénoncé ce rapport, le qualifiant de faux.

Tchad



Régime politique

Pouvoir militaire

Président de la République

Mahamat Idriss Déby

(depuis le 20 avril 2021)

Dernière élection présidentielle

11 avril 2021

Dernières élections législatives

2011

La suspension *de facto* de la section tchadienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021 à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

La création en janvier de la Commission nationale chargée de l'organisation du référendum constitutionnel (CONOREC) est critiquée, puisqu'elle est composée uniquement de représentants du Parlement et du gouvernement.

Les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont cependant louangé le Président du Tchad pour la qualité de la conduite de la transition, l'encourageant à poursuivre le processus à son terme. Rappelons qu'un référendum constitutionnel devrait avoir lieu en 2023.

Situation sécuritaire

Le bassin du lac Tchad est le théâtre des violences de Boko Haram et du groupe État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO). Les pays bordant le lac

Tchad (le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Tchad) et les donateurs internationaux, dont les Nations unies, ont annoncé une assistance dépassant les 500 millions de dollars pour assurer la protection des millions de citoyens de la région menacés par les bandes armées djihadistes.

Les affrontements entre éleveurs musulmans nomades et cultivateurs autochtones sédentaires, principalement chrétiens ou animistes, sont fréquents dans le sud du Tchad. Entre mi-avril et mi-mai, on dénombre au moins 50 victimes.

Les forces militaires tchadiennes, en collaboration avec celles de Centrafrique, ont mené une opération sans précédent visant à traquer, neutraliser et appréhender des voleurs de bétail tchadiens qui avaient commis un massacre en Centrafrique, le 7 mai.

Guinée



Régime politique

Pouvoir militaire

Président de la République

**Lieutenant-colonel Mamady Doumbouya
(depuis le 17 septembre 2021)**

Dernière élection présidentielle

18 octobre 2020

Dernières élections législatives

22 mars 2020

La suspension *de facto* de la section guinéenne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021 à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Trois figures du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), actuellement détenues par la junte au pouvoir, ont refusé d'être libérées en échange de l'arrêt de leurs activités militantes. La libération des trois individus, ainsi que de tous les détenus politiques, est l'une des demandes principales de l'opposition. L'opposition demande également l'ouverture d'un dialogue crédible en vue du retour rapide des civils à la tête du pays, ainsi que la levée de l'interdiction des manifestations imposée par la junte en 2022.

Les manifestations donnent souvent lieu à des affrontements entre les jeunes et les forces de l'ordre, résultant en plusieurs blessés et morts : ce fut le cas le 16 février, ainsi que le 10 mai. La junte au pouvoir a déclaré qu'elle mobiliserait l'armée en réponse aux nouvelles

manifestations de l'opposition prévues et a averti qu'elle pourrait recourir aux lois antiterroristes qui prévoient des peines de prison à vie pour les personnes responsables de troubles à l'ordre public. L'une des manifestations a été annulée pour cette raison.

Le dialogue avec l'opposition a repris le 13 mars, après plusieurs mois d'interruption. Toutefois, le 28 avril l'opposition mentionnait déjà l'échec des concertations avec la junte, pour absence de volonté politique.

Les agences de presse en Guinée ont déclaré qu'elles boycotteraient toutes les activités impliquant les autorités contrôlées par les militaires jusqu'à ce que la junte lève les restrictions imposées à la diffusion de l'information, telles que la limitation de l'accès à Internet. Les chaînes de télévision privées ont, quant à elles, observé une journée de silence le 23 mai.

Tunisie



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Kaïs Saïed

(depuis octobre 2019)

Dernière élections législatives

Janvier 2023

Prochaine élection présidentielle

2024

La suspension de facto de la section tunisienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021, à la suite de la suspension du Parlement. Il appartiendra au prochain Bureau d'examiner les conditions de retour de la section tunisienne, à l'issue d'une mission de bons offices.

Situation politique

Alors que la participation au premier tour des élections législatives du 17 décembre avait atteint seulement 11,22 %, elle est demeurée à 11,4 % lors du deuxième tour du 29 janvier. Le mode de scrutin, qui empêche les candidats d'être affiliés à un parti, n'a pas retenu l'attention de l'électorat ni favorisé l'organisation de l'opposition, qui avait invité au boycottage. Ces élections marquent l'ultime étape des réformes engagées par le Président depuis un an, et qui ont mené à l'établissement d'un régime fortement présidentiel où les pouvoirs du parlement sont limités.

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a exprimé, mi-février, sa préoccupation face à la recrudescence de la répression à l'égard de la population et de l'opposition politique. L'ONU a également critiqué la succession de

dispositions adoptées par les autorités tunisiennes depuis juillet 2021, lesquelles ont compromis l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature et la révocation expéditive de 57 juges. Elle a récemment observé que le Procureur général engage de plus en plus de poursuites pénales contre des opposants présumés, les accusant de « complot contre la sécurité de l'État ».

Le 9 mars, le **Président Saïed** a dissous tous les conseils municipaux élus en 2018, ils seront remplacés par des « délégations spéciales » constituées de fonctionnaires et placées sous la supervision du gouverneur de chaque région. Le Parlement composé de l'Assemblée des représentants du peuple et l'Assemblée des régions s'est réuni une première fois le 13 mars.

Un des principaux opposants du Président Saïed, chef du mouvement islamo-

conservateur Ennahdha et ancien dirigeant du Parlement dissous en juillet 2021, **Rached Ghannouchi**, a été arrêté pour dérive autoritaire le 17 avril, puis a été placé trois jours plus tard en détention. Cette arrestation serait aussi liée aux déclarations de **M. Ghannouchi** que l'élimination de l'islam politique, dont son parti est issu, pourrait mettre la Tunisie en danger d'une guerre civile. Le lendemain, les autorités tunisiennes ont fermés les bureaux d'Ennahdha.

Une conférence de presse du mouvement, en réaction à l'arrestation de **M. Ghannouchi**, a aussi été empêchée par les autorités. Le 15 mai, **M. Ghannouchi** a été condamné à un an de prison pour apologie du terrorisme, en plus d'une amende de 100 dinars.

Situation sociale

Crises des migrants

Le 21 février, le **Président Saïed** a réclamé des actions urgentes pour lutter contre les flux illégaux de migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Il a déclaré leur présence en Tunisie comme génératrice de « violence, de criminalité et de comportements inadmissibles », allant jusqu'à les accuser de vouloir « modifier la composition démographique de la Tunisie ». Ces propos ont été condamnés par plusieurs ONG, ainsi que par l'Union africaine. Ce discours a aussi provoqué une augmentation des agressions et des vols contre les migrants africains, ainsi que des expulsions de logements, des congédiements et des arrestations.

La Secrétaire générale de la Francophonie, **Louise Mushikiwabo**, s'est dite scandalisée du discours de **M. Saïed**, à qui elle a envoyé

une lettre pour exprimer sa contrariété. La Banque Mondiale a aussi réagi aux propos du Président en suspendant son partenariat avec le pays. Cela signifie que la Tunisie ne pourra bénéficier d'aucun nouveau programme d'assistance, alors que le pays est fortement endetté. Cela pourrait aussi nuire aux négociations qui sont en cours depuis des mois avec le Fonds monétaire international (FMI).

Début avril, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a averti les autorités tunisiennes que leurs propos haineux envers les ressortissants d'Afrique subsaharienne devaient cesser.

Situation économique

Outre les divisions politiques, le pays est plongé dans de graves difficultés économiques, accentuées par la guerre en Ukraine et une inflation qui a fait plonger le pouvoir d'achat des Tunisiens. La croissance est faible et le taux de pauvreté progresse.

Après des mois d'impasse, les négociations avec le FMI pour obtenir un financement de près de 2 milliards de dollars n'ont pas aboutis. Le **Président Saïed** a rejeté les conditions du FMI début avril, prétextant que ces dernières mèneraient à plus d'appauvrissement du pays. L'Italie plaide pour que le FMI octroie le financement à la Tunisie sans poser de conditions.

L'Union européenne (UE) est inquiète de la dégradation de la situation politique et économique en Tunisie et redoute un effondrement du pays. Le Président français

et la Présidente du Conseil italienne invitent au soutien de la Tunisie, craignant que l'effondrement du pays n'occasionne un important flux migratoire. Depuis 2012, la Tunisie bénéficie du statut privilégié de partenaire de l'Union européenne. La présidente de la Commission européenne, **Ursula von der Leyen**, a déclaré le 11 juin que Bruxelles envisageait de fournir une aide à long terme pouvant atteindre 900 millions d'euros à la Tunisie. De plus, elle a ajouté que Bruxelles pourrait également offrir une aide supplémentaire de 150 millions d'euros, à injecter immédiatement dans le budget du pays.

Burkina Faso



Régime politique

Pouvoir militaire

Président de la Transition

Ibrahum Traoré (depuis le 30 septembre 2022)

Dernières élections législatives et présidentielle

22 novembre 2020

La suspension *de facto* de la section burkinabèe a été constatée lors de la réunion du Bureau les 27 et 28 janvier 2022, conséquemment au coup d'État du 24 janvier.

Situation sécuritaire

Violences djihadistes

Dans le nord et l'est du pays, où se concentre la présence de groupes djihadistes, la population doit composer avec des blocus de groupes armés. Ces blocus causent des problèmes de ravitaillement pour les villes de ces régions. Plusieurs habitants ont manifesté afin de réclamer du ravitaillement et plus de sécurité. Selon le Programme alimentaire mondial, ce sont près de 3,5 millions de personnes qui ont besoin d'aide alimentaire dans le pays.

Une autre conséquence sur les populations est la fermeture des écoles. En février, elles étaient 6 134 à avoir fermé, soit près d'une école sur quatre, représentant une augmentation de 40 % depuis mai 2022.

Une attaque a notamment eu lieu dans la nuit du 6 au 7 avril.

Deux villages ont été attaqués par des groupes armés faisant 44 morts. Cette attaque serait une réponse au lynchage de deux djihadistes qui avaient tenté de voler du bétail.

Violence de l'armée

L'Armée et ses supplétifs civils ont aussi été accusés par une ONG de défense des droits de l'Homme d'avoir tué, en février et mars, près de 60 civils. Les membres de la communauté peule sont particulièrement visés par l'Armée, notamment les femmes qui sont torturées afin qu'elles indiquent où se trouvent les djihadistes.

Une attaque perpétrée le 20 avril dans deux villages du nord est imputable à l'armée selon Amnesty Internationale. L'attaque, dénoncée par le gouvernement, a fait au moins 147 morts. Une enquête a été ouverte pour déterminer l'identité des responsables.

Situation politique

À l'instar du Mali et de la République centrafricaine, le Burkina a demandé le retrait des troupes françaises de son territoire le 18 janvier avec un délai d'un mois. Quant aux mercenaires de Wagner, le **capitaine Traoré** a démenti leur présence en sol burkinabè.

Le 1^{er} avril, les correspondants du Monde et de Libération ont été expulsés, ayant uniquement 24 heures pour quitter le pays. Ces expulsions ont eu lieu à la suite de la publication de Libération d'une enquête portant sur l'exécution d'enfants et d'adolescents par des soldats. La chaîne télévisé France 24 et Radio France Internationale ont également été suspendues.

Le 13 avril, les autorités de transition ont annoncé la mobilisation générale afin de fournir à l'État tous les moyens nécessaires pour faire face aux attaques djihadistes.

L'Assemblée législative de transition a également prolongé de six mois l'état d'urgence qui est en vigueur depuis mars dans huit des treize régions du Burkina Faso, le 12 mai.

L'Unité d'action syndicale (UAS), une organisation qui rassemble les principaux syndicats du Burkina Faso, a lancé un appel pour la libération de toutes les personnes qui ont été arrêtées et forcées à servir de supplétifs dans l'armée. Des manifestations contre l'ingérence de certains pays occidentaux dans la transition ont aussi eu lieu partout dans le pays.

Haiti



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Jovenel Moïse
(assassiné le 6 juillet 2021)
Interim assuré par le Premier
ministre **Ariel Henry**

Prochaines élections législatives,
sénatoriales et présidentielle
à déterminer

La suspension de facto de la section haïtienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 30 janvier 2023, en l'absence de parlementaires pour la constituer.

Situation sécuritaire

Plus de la moitié du pays est aujourd'hui contrôlée par les gangs. Face à ces groupes fortement armés, la police nationale n'est pas suffisante. Le manque de policiers explique l'appel du gouvernement pour une intervention militaire internationale, relayée par l'ONU, qui a lancé un appel en ce sens mais toujours sans réponse. Une nouvelle poussée de violence a frappé la capitale en avril, mois durant lequel on a dénombré plus de 600 victimes.

Le Conseil de sécurité a instauré en octobre 2022 un régime de sanctions contre les chefs de gangs et leurs soutiens. Ce dispositif de sanctions consiste notamment à appliquer des gels d'avoirs ciblés, des interdictions de voyager et un embargo sur les armes.

Un rapport de l'ONU publié le 24 avril, a décrit la situation du pays comme l'une des pires crises des droits humains depuis des décennies, en plus d'une situation d'urgence humanitaire majeure. En raison du nombre élevé de décès et l'expansion des territoires sous le contrôle des groupes armés, l'insécurité dans la capitale a atteint des niveaux similaires à ceux observés dans des pays en situation de conflit ouvert. Le Secrétaire général mentionne dans le rapport le besoin urgent du déploiement d'une force armée spécialisée internationale. En réponse à une présence policière quasi inexistante, la population a commencé à se défendre, ce qui donne lieu à des événements, tel que celui du 24 avril où 13 prétendus membres de gangs détenus par la police ont été lapidés et brûlés par un groupe de civils.

Situation politique

Depuis début janvier, il n'y a plus aucun représentant élu au niveau national, en raison de l'absence d'élection depuis 2016. En décembre, des autorités politiques, économiques et de la société civile ont signé un accord pour l'organisation d'élections et la mise en place d'un nouveau gouvernement d'ici début 2024.

République centrafricaine



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Faustin-Archange Touadéra
(depuis le 30 mars 2016)

Dernière élection présidentielle
27 décembre 2020

Dernières élections législatives
14 mars 2021

Situation sécuritaire

Mi-mars, neuf travailleurs chinois ont été tués dans la région de Bambari; l'alliance de groupes rebelles, la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), a démenti son implication dans ces meurtres en dénonçant l'organisme paramilitaire russe Wagner. Le Président chinois, **Xi Jinping**, a exhorté les autorités centrafricaines à sanctionner

lourdement les auteurs de ces crimes. L'enquête a finalement confirmé que la CPC était l'auteur de ce crime.

L'expert des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine (RCA) a accusé « les forces gouvernementales [d'être] responsables d'arrestations et de détentions arbitraires, de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, et d'abus

aux barrages routiers». Il a aussi accusé « les forces bilatérales russes, y compris celles engagées conjointement avec les Forces armées centrafricaines [...] d'infliger des traitements cruels. » L'Armée centrafricaine et les forces russes auraient aussi entravé les activités de la Mission intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine (MINUSCA).

Le conflit qui fait rage au Soudan a provoqué une vague de réfugiés vers la République centrafricaine. Dans le nord du pays, où le besoin d'assistance humanitaire est déjà considérable, le conflit a aussi entraîné une fluctuation du prix des produits de première nécessité, en perturbant le trafic entre les deux pays. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés invite les autorités centrafricaines à sécuriser cette zone pour éviter que des personnes armées s'y infiltrent.

Situation économique

Le 28 avril, le FMI a annoncé un programme d'aide d'une valeur de 191 millions de dollars dans le but d'éviter une crise humanitaire. Les dépenses dans les domaines de santé et d'éducation sont prioritaires.

La Centrafrique a promulgué une loi, le 29 mai, qui établit des règles pour la conversion de ses ressources naturelles et foncières en cryptomonnaies, permettant également aux étrangers d'utiliser ces devises virtuelles pour toute transaction. Cette mesure intervient un an après la légalisation de l'utilisation des cryptomonnaies dans le pays.

Situation politique

Le Président Touadéra a déclaré, le 30 mai, son intention de soumettre une nouvelle Constitution au référendum. Cette proposition vise à modifier la loi fondamentale actuelle, qui lui interdit de se présenter à un troisième mandat. Par un décret gouvernemental, la date a été fixée au 30 juillet. Les conditions d'organisation du référendum suscitent de vives interrogations parmi les observateurs internationaux, notamment quant à son financement par des États de la sous-région. L'opposition a décidé de ne pas participer à la campagne référendaire.

Autres
situations
politiques

Guerre en Ukraine



Régime politique

Semi-présidentiel

Président de la République

Volodymyr Zelensky

Dernières élections

présidentielle et législatives

Avril et octobre 2019

Le 24 février marquait le 365^e jour de l'invasion russe. Le Président sud-africain **Cyril Ramaphosa** a annoncé le 16 mai qu'une mission de paix, composée de **Macky Sall** (Sénégal), **Yoweri Museveni** (Ouganda), **Hakainde Hichilema** (Zambie), **Abdel Fattah al Sissi** (Égypte), **Azali Assoumani** (Comores et Président en exercice de l'Union africaine) et lui-même se rendra dès que possible en Ukraine et en Russie. L'objectif de cette mission est d'abord de trouver une solution pacifique

au conflit, mais également de conscientiser les États impliqués des difficultés engendrées par cette guerre au peuple africain, ainsi qu'aux autres populations défavorisées de la planète.

Arménie



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Vahagn Khatchaturian (depuis le 3 mars 2022)

Dernières élections législatives

20 juin 2021

Situation politique

Conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Le 23 avril, l'Azerbaïdjan a admis avoir installé un poste de contrôle dans le corridor de Latchine, seule route reliant l'Arménie au Haut-Karabakh. Cette mesure contrevient aux accords du cessez-le-feu qui avait mis fin au conflit de 2020.

Le 14 mai avaient lieu des pourparlers à Bruxelles entre les dirigeants des deux pays, dans un contexte où des

affrontements avaient eu lieu deux jours auparavant. Le Président du Conseil européen, **Charles Michel**, supervisait les échanges entre le Premier ministre arménien **Nikol Pachinian** et le Président Azerbaïdjan **Ilham Aliev**.

Une autre rencontre entre les deux dirigeants a eu lieu le 1^{er} juin en Moldavie cette fois-ci, dans le cadre du sommet de la Communauté politique européenne.

Bénin



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Patrice Talon (depuis 2016)

Dernières élections législatives

8 janvier 2023

Dernière élection présidentielle

11 avril 2021

Situation politique

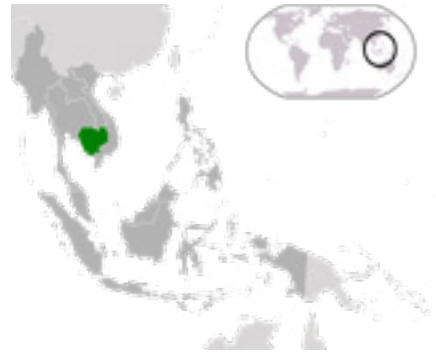
À l'issue des élections législatives qui ont eu lieu le 8 janvier dernier, la majorité des sièges du Parlement ont été remportés par le Parti du Président **Patrice Talon**. Ces élections ont marqué le retour de l'opposition à l'Assemblée, le principal parti d'opposition, les Démocrates, a obtenu 28 sièges, sur un total de 109. Selon la CEDEAO, qui avait envoyé une mission d'observation, les

élections se sont déroulées de façon pacifique et dans les règles, avec un taux de participation de 37,79 %.

À la suite d'une rencontre avec son homologue béninois, le Président rwandais **Paul Kagame** a annoncé une aide-militaire pour contrer la menace des djihadistes qui débordent de la frontière nord en provenance du Burkina Faso. Le Bénin fait aussi partie des bénéficiaires du soutien financier offert par les États-Unis pour combattre

les violences djihadistes dans la région. La vice-présidente des États-Unis, **Kamala Harris**, avait promis lors de sa visite au Ghana en mars, 100 millions de dollars sur 10 ans dans le but de renforcer la résistance des régions côtières de l'Afrique de l'Ouest.

Cambodge



Régime politique
**monarchie constitutionnelle
élective**

Premier ministre
Hun Sen (depuis 1998)

Prochaines élections législatives
23 juillet 2023

Le 3 mars, le chef de l'opposition **Kem Sokha** a été condamné à 27 ans de prison pour « collusion avec des étrangers au Cambodge et ailleurs ». Alors que les élections générales de juillet approchent, les groupes de défenses des droits dénoncent cette condamnation, qu'ils jugent être dans l'unique objectif d'éliminer un opposant du Premier ministre. Les États-Unis, la France, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont dénoncé le jugement, alors que le Haut-Commissaire de l'ONU aux

droits de l'Homme, **Volker Türk**, a demandé la libération de **Kem Sokha**. En réponse aux réactions des pays occidentaux, les autorités cambodgiennes ont dénoncé leur ingérence dans la politique interne.

Un site d'information a dû fermer le 13 février, à la suite de la publication d'un article sur le fils du Premier ministre. Une semaine plus tard, des experts de l'ONU réclamaient la réouverture du média, en mentionnant que c'était probablement le dernier média libre au pays.

Hun Sen a nommé officiellement son fils aîné, **Hun Manet**, comme son successeur, préparant ainsi le terrain à une dynastie politique. Alors qu'**Hun Sen** se présente aux législatives, prévues le 23 juillet 2023, pour un nouveau mandat, son fils aîné sera également candidat pour un siège de député.

Dans l'intention d'apaiser l'atmosphère politique en vue des législatives, neuf opposants emprisonnés ont bénéficié de la grâce du roi Norodom Sihamoni, à la demande du Premier ministre. Les opposants à **Hun Sen**, condamnés à la prison pour des raisons telles que la trahison et la conspiration, se sont excusés publiquement et ont reconnu que le soutien à **Sam Rainsy** était une erreur. La semaine suivante, la commission électorale du Cambodge a refusé d'accepter l'enregistrement du Parti de la bougie, principale formation de l'opposition. Cette exclusion a été dénoncée par les États-Unis, qui n'enverront

pas d'observateur pour ces élections. De pair avec des experts internationaux et cambodgiens, ils soutiennent que ce processus électoral n'est ni libre, ni équitable.

Une dirigeante syndicale a été condamnée à une peine de deux ans de prison pour avoir dirigé une grève dont le but était d'obtenir la réintégration de travailleurs licenciés durant la pandémie. L'Union européenne, les États-Unis et les chancelleries européennes ont refusé d'envoyer des observateurs pour ces élections.

Cameroun



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Paul Biya (depuis 1982)

Dernières élections législatives
9 février 2020

Le conflit dans l'Ouest qui oppose les rebelles séparatistes et les forces armées fait toujours rage. À ce jour le conflit a fait plus de 6 000 morts et provoqué le déplacement de plus de 1 million de personnes.

Les séparatistes de la minorité anglophone sont désignés comme terroristes par les autorités. Des groupes de rebelles armés commettent régulièrement des enlèvements de citoyens pour obtenir des rançons, quelquefois en grands groupes. Ce fut le cas à la mi-mai, alors qu'une trentaine de femmes ont été enlevées à la suite de protestations

contre les attaques et les activités des rebelles. Ces des derniers procèdent également fréquemment à des exécutions ciblées contre des fonctionnaires et des civils, qu'ils accusent de coopérer avec l'armée.

Élections

Les élections sénatoriales, au suffrage indirect, avait lieu le 12 mars . Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), du Président **Paul Biya**, a remporté la totalité des 70 sièges du Sénat. Le parti est aussi majoritaire à l'Assemblée nationale avec 164 députés sur 180.

République démocratique du Congo



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Félix Tshisekedi (depuis 2019)

Dernières élections présidentielle et législatives

30 décembre 2018

Prochaines élections présidentielle et législatives

20 décembre 2023

Situation politique

Élections

Le processus électoral en vue des élections du 20 décembre 2023, engagé depuis décembre 2022, est critiqué par des mouvements citoyens et de nombreux partis d'opposition qui appréhendent des fraudes. Les opérations d'identification

et d'inscription sur les listes électorales sont maintenant closes et plusieurs régions n'ont pu procéder, notamment pour des raisons sécuritaires.

Fin mars, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a mentionné être préoccupé par les conséquences électorales qu'occasionnerait les atteintes aux libertés civiles de la population.

Un mouvement d'actions communes contre le pouvoir du Président **Félix Tshisekedi** a été lancé par quatre opposants, qui se présentent aux élections présidentielles de décembre. À l'opposé, une coalition de partis soutenant la candidature du Président Tshisekedi, « l'Union sacrée de la Nation », a vu le jour le 29 avril.

Fin mai, des manifestants de l'opposition ont été dispersés brutalement par la police lors d'une marche autorisée à Kinshasa. Ils protestaient contre la flambée du coût de la vie et exigeaient un remaniement politique. Cette répression policière a été condamnée par l'Union européenne, les États-Unis ainsi que l'ONU

Situation sécuritaire

Dans l'est du Congo, la situation sécuritaire reste préoccupante. La force de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC), déployée en plus de la mission de l'ONU (MONUSCO),

tente de ramener la paix. Cependant, de nombreux groupes armés continuent de semer la violence. Le M23 est une ancienne rébellion tutsi soutenue par le Rwanda, selon la République démocratique du Congo (RDC) et l'ONU. Ce rébellion contrôle une partie du Nord-Kivu et a encerclé la ville de Goma, fin janvier. Malgré les efforts de la force Est-Africaine, la situation reste volatile et les combats avec d'autres milices continuent. Médecins sans frontières a signalé une augmentation alarmante des cas de violences sexuelles, avec plus de 670 victimes prises en charge en seulement deux semaines dans la région de Goma.

Le 9 mai, le Président **Félix Tshisekedi**, a dénoncé la présence de la force de l'EAC pour stabiliser la situation dans l'est de la RDC. Il a émis des réserves sur la finalité de la mission et a précisé que si le mandat n'était pas respecté, les soldats devraient quitter le pays.

Selon l'ONU, on dénombre plus de 1300 morts violentes dans l'est de la RDC depuis les six derniers mois. La violence s'accroît dans cette région, essentiellement contre les civils, alors que plusieurs groupes armés sont actifs, tels que le M23 et les Forces démocratiques alliées (ADF)

Dans le nord-est du pays, la province d'Ituri Est aussi le théâtre de violences meurtrières perpétrées par des milices communautaires, dont la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Depuis début avril, 150 civils auraient été tués. Ces violences s'inscrivent dans un conflit ancien entre les tribus Hema et Lendu, où les milices rivalisent pour protéger leurs communautés respectives. Cette province est aussi confrontée aux attaques des Forces ADF, un groupe de rebelles originaires de l'Ouganda et qui constitue la branche de l'État islamique en Afrique centrale. Il est aussi actif dans la province du Nord-Kivu.

Le Centre-Est accueille un conflit foncier entre les tribus Teke et Yaka, qui prend soudainement des allures inquiétantes. Des violences ont engendré la mort de quinze personnes début mai. Le 18 mai, des militants congolais ont manifesté contre l'organisation des Jeux de la Francophonie en RDC, en raison du conflit qui sévit dans l'est du pays et impliquant le Rwanda. Ils considèrent la tenue des Jeux comme une provocation, considérant que le Rwanda est soutenu par les pays occidentaux et que la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie est de nationalité rwandaise

France



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Emmanuel Macron

(depuis 2017)

Dernière élection présidentielle

24 avril 2022

Dernières élections législatives

19 juin 2022

Alors que la violence des manifestations contre la réforme des retraites s'est accentuée durant les premiers mois de l'année, la Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, **Dunja Mijatovic**, s'est dite préoccupée par « l'usage excessif de la force » envers les manifestants. Elle mentionnait qu'aucun acte de violence sporadique durant une manifestation ne justifie l'usage

excessif de la force par les policiers. Elle invite la France à respecter le droit de manifester.

Gabon



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Ali Bongo Ondimba

Dernière élection présidentielle

27 août 2016

Dernières élections législatives

Octobre 2018

Prochaines élections législatives

2 septembre 2023

Situation politique

Le 6 avril, la nouvelle constitution révisée a été adoptée à la majorité. Les nouvelles mesures mises en place par cette constitution seront appliquées lors des prochaines élections prévues en septembre. On y retrouve notamment : l'harmonisation de tous les mandats politiques à 5 ans, la non-limitation des mandats, ainsi que l'adoption du scrutin à un tour pour toutes les élections.

Plusieurs membres de l'opposition critiquent ces changements, les qualifiant de mesures visant à favoriser la réélection du Président actuel. Les élections présidentielle et législatives sont prévues pour le 2 septembre 2023. Cependant, le Président sortant n'a toujours pas annoncé sa candidature.

Kosovo



Régime politique

République parlementaire

Président de la République
Vjosa Osmani

Dernière élection présidentielle

4 avril 2021

Dernières élections législatives

14 février 2021

Le nord du Kosovo est marqué par des manifestations de Serbes, majoritaires dans la région, dénonçant l'installation de maires albanophones. Ces derniers ont été élus par la minorité albanaise comprenant environ 1 500 électeurs sur 40 000, les Serbes ayant boycotté les élections; le taux de participation a atteint seulement 3,5 %. Des affrontements entre les manifestants serbes et les

soldats de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la police ont éclaté le 26 mai lorsque les maires élus ont tenté de prendre possession de leurs bureaux. Le Secrétaire général de l'OTAN, **Jens Stoltenberg**, a annoncé le 1^{er} juin, que l'alliance atlantique enverrait des renforts au Kosovo en vue de mettre un terme au climat de violence qui règne dans le nord du pays. Il a mentionné qu'un bataillon de 700 soldats était déjà en direction du Kosovo.

Liban



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Vacance (depuis le 1^{er} novembre 2022)

Dernière élection présidentielle
Octobre 2016

Dernières élections législatives
15 mai 2022

Situation politique

Les députés ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord pour élire un président, après 7 mois de vacance de ce poste.

Une réunion s'est tenue le 6 février, à Paris, avec des représentants de France, d'Arabie Saoudite, du Qatar, d'Égypte et des États-Unis. Ils ont par la suite annoncé que le Liban ne recevrait une aide conséquente que lorsqu'un Président sera élu.

En raison de la grave crise institutionnelle et de l'effondrement économique que traverse le pays, le Parlement libanais a pris la décision de reporter les élections municipales prévues en mai. Il s'agit du deuxième report de ces élections, initialement programmées pour 2022. À ce stade, aucune nouvelle date n'a été fixée.

Amnistie Internationale a exhorté les autorités libanaises à mettre fin aux déportations illégales de réfugiés syriens, après que le Liban ait expulsé une cinquantaine de Syriens vers leur pays en avril.

l'argent liquide, en raison de l'effondrement de la monnaie nationale et du système bancaire. Cette situation suscite une vive inquiétude.

Situation économique

Depuis fin 2019, le pays fait face à une crise économique sans précédent. En trois ans, la devise libanaise a perdu plus de 95% de sa valeur devant le dollar américain. En conséquence, le tiers de la population est en situation d'insécurité alimentaire.

Fin janvier, les États-Unis annonçaient une aide de 72 millions de dollars pour l'armée et la police, alors que les salaires des soldats ne sont plus que de 50 dollars par mois, contre 800 dollars avant la crise.

Selon la Banque mondiale, près de la moitié de l'économie libanaise repose désormais sur

Niger



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Mohamed Bazoum
(depuis 2021)

Dernière élection présidentielle
21 février 2021

Dernières élections législatives
27 décembre 2020

Situation sécuritaire

En février plusieurs militaires ont été jugés coupables d'« atteinte à l'autorité ou à la sûreté de l'État », relativement à une tentative de coup d'État qui a eu lieu en 2021.

Depuis le mois de mars, l'armée nigérienne a annoncé avoir appréhendé 1397 individus présumés membres du groupe Boko Haram et de leurs familles, alors qu'ils fuyaient les violents affrontements

avec leur rival : le groupe État islamique en Afrique de l'Ouest.

De violents affrontements ont éclaté à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai entre des communautés sédentaires et des éleveurs nomades dans des villages et hameaux situés le long du fleuve Niger. Ces affrontements ont entraîné plusieurs décès, des blessés et un grand nombre de personnes déplacées.

Situation politique

Du 20 au 23 février, une mission de bons offices de l'APF s'est rendue au Niger afin de mieux comprendre les enjeux relatifs à la démocratie parlementaire, à la sécurité, au développement dans la région, dans le but de construire un plaidoyer parlementaire francophone pour promouvoir et valoriser l'approche nigérienne.

La relation entre la France et le Niger va bon train, un ministre français a souligné sa trajectoire démocratique, malgré son environnement instable. 400 militaires provenant du Mali iront s'ajouter aux 2 000 militaires français déjà au Niger. L'Allemagne aussi se concentre sur le Niger après avoir annoncé le retrait de ses troupes du Mali.

Le Secrétaire d'État américain **Antony Blinken** s'est également rendu au Niger le 16 mars. Les

États-Unis disposent d'une base aérienne et utilisent leurs drones dans la lutte antiterroriste. Une aide humanitaire de 150 millions de dollars a été annoncée, portant la somme totale à 233 millions de dollars pour l'année en cours.

Faisant écho à l'arrestation du militant **Abdoulaye Seydou** pour « diffusion de données de nature à troubler l'ordre public », Amnesty Internationale a exhorté les autorités nigériennes à mettre fin au harcèlement et aux intimidations à l'encontre des défenseurs des droits humains.

Sénégal



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Macky Sall

Dernière élection présidentielle

24 février 2019

Prochaine élection présidentielle

2024

Dernières élections législatives

31 juillet 2022

Situation politique

Alors que l'élection présidentielle approche, les tensions se cristallisent. Le Président **Macky Sall** n'a pas démenti la possibilité qu'il se représente pour un troisième mandat, mentionnant que ce seraient des conditions politiques et non constitutionnelles qui l'empêcheraient de se présenter. Une coalition formée de plus de 100

organisations politiques et de la société civile a été mise sur pied afin d'empêcher un troisième mandat de **Macky Sall**. Cette coalition nommée « Mouvement des forces vives du Sénégal F24 » était à la tête de la manifestation du 12 mai, contre un potentiel mandat du Président et en soutien à l'opposant **Sonko**.

L'ancien Premier ministre, **Idrissa Seck**, a annoncé le 14 avril qu'il se présentait aux élections présidentielles de 2024. Il s'était notamment présenté aux élections de 2019, 2012 et 2007. Peu de temps après l'annonce de sa candidature, le Président Sall a mis un terme aux fonctions de M. Seck à la Présidence du Conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'aux deux ministres membres de son parti qui avaient intégré le gouvernement en 2020.

Procès d'Ousmane Sonko

Le 7 mai, **Ousmane Sonko** a annoncé que, sans garantie pour sa sécurité, il ne se présenterait plus aux convocations des juges. Le lendemain, il ne s'est donc pas présenté à l'appel de son procès pour diffamation, où il a été condamné à six mois de prison avec sursis. Le procès concernant ses accusations de viols a finalement débuté le 23 mai, en l'absence de l'accusé et de ses avocats. Le 26 mai, M. Sonko a lancé de Ziguinchor

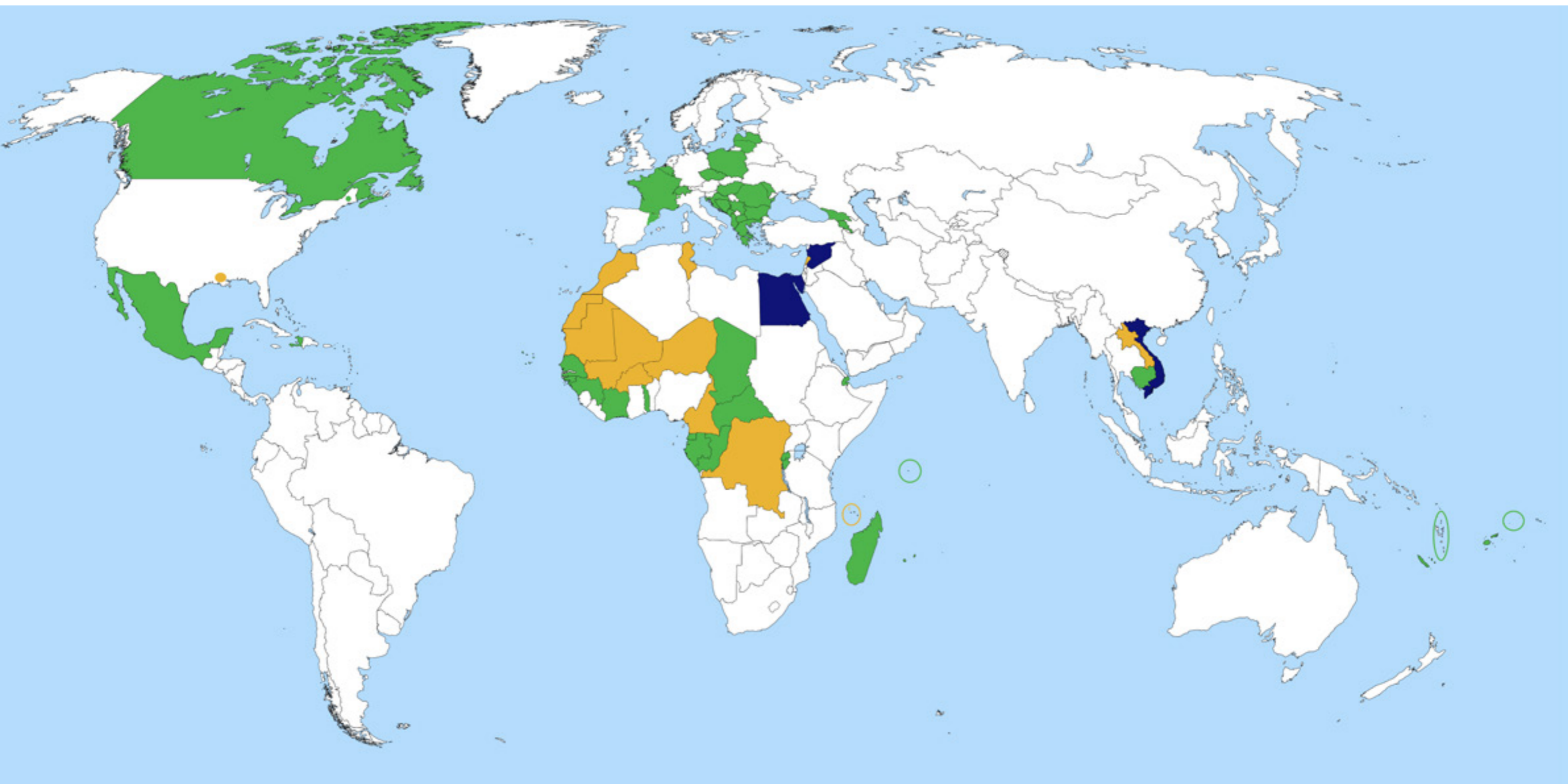
une « caravane de la liberté » afin de rentrer à Dakar pour « le combat final ». Le convoi a connu une fin abrupte lorsque les autorités l'ont interpellé pour l'escorter de force à Dakar.

Le jugement a été rendu le 1^{er} juin : **Ousmane Sonko** a été reconnu coupable de corruption de la jeunesse et condamné à deux ans de prison ferme, le rendant inéligible à la présidentielle de 2024. Il a toutefois été acquitté des accusations de viols et de menaces de mort. Ces nouvelles ont provoqué une flambée de violence et de manifestations qui ont fait 19 morts. Le gouvernement a par la suite suspendu l'accès à internet.

Situations sur la
peine de mort

Statut des sections de l'APF

au 1^{er} juin 2023



● Sections abolitionnistes

● Sections abolitionnistes en pratique

● Sections rétentionnistes

Abolitionnistes (68)

Albanie, Alberta, Andorre, Arménie, Belgique/ Communauté française/ Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Catalogne, République centrafricaine, Colombie-Britannique, République du Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, France, Gabon, Genève, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Île-du-Prince-Édouard, Jersey, Jura, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maine, Manitoba, Maurice, Mexique, Moldavie, Monaco, Monténégro, New Hampshire, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Écosse, Ontario, Polynésie française, Pologne, Québec, Roumanie, Rwanda, Saskatchewan, Sénégal, Serbie, Seychelles, Suisse, Tchad, République tchèque, Togo, Valais, Vallée d'Aoste, Vaud, Vanuatu, Wallis-et-Futuna

Abolitionnistes en pratique

Burkina Faso¹, Cameroun, Comores, République démocratique du Congo, Laos, Liban, Louisiane, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tunisie

Rétentionnistes

Égypte, Syrie, Viêt Nam

¹ Abolitionniste pour les crimes de droit commun

Point d'information sur les sections où des changements ont récemment été observés

Cameroun

Bien qu'il n'y ait pas eu d'exécutions depuis 1997, ce qui fait du Cameroun un État abolitionniste en pratique, quatre personnes ont été condamnées à mort en septembre 2021.

République centrafricaine

Le 27 juin 2022, le président de la République a promulgué une loi portant abolition de la peine de mort en République centrafricaine. Cette loi avait été adoptée par l'Assemblée nationale de la République centrafricaine un mois plus tôt, le 27 mai 2022.

Comores

Deux condamnations à mort ont été recensées aux Comores en 2022.

République démocratique du Congo

En 2022, au moins 51 condamnations à mort ont été prononcées en République démocratique du Congo.

Égypte

L'Égypte est un État rétentionniste qui fait partie, avec l'Iran et l'Arabie Saoudite, des pays responsables de près de 90 % des exécutions mondiales. En 2021, 356 personnes ont été condamnées à mort. Le nombre exact d'exécutions n'est pas communiqué par le gouvernement, mais Amnistie Internationale en a recensé au moins 83 en 2021 et 24 en 2022.

Guinée équatoriale

Le 19 septembre 2022, le président de la Guinée équatoriale a annoncé en direct à la télévision l'abolition de la peine capitale dans le pays. Cette décision fait suite au décret du président modifiant le Ccode pénal.

Liban

En 2021, selon Amnistie Internationale, au moins 12 condamnations à mort ont été recensées au Liban.

Louisiane

Aucune exécution n'a eu lieu en Louisiane depuis 2010, ainsi l'État est devenu abolitionniste en pratique depuis 2020.

Mali

En 2021, 48 personnes ont été condamnées à mort au Mali.

Maroc

Selon Amnistie Internationale, une condamnation à mort a été enregistrée au Maroc en 2021.

Mauritanie

Plus de 60 condamnations à mort ont été prononcées en Mauritanie en 2021.

Syrie

La Syrie est un État rétentionniste. Au moins 24 exécutions capitales ont été recensées en Syrie en 2021. Le nombre des condamnations à mort n'est pas connu.

Tchad

Le Tchad a adopté le 20 mai 2020 une nouvelle loi portant répression des actes de terrorisme qui ne prévoit plus la peine de mort pour les crimes liés au terrorisme. Le Tchad est ainsi devenu un pays abolitionniste.

Tunisie

Plus d'une trentaine de condamnations à mort ont été recensées en Tunisie en 2021 et une dizaine en 2022.

Viêt Nam

Le Viêt Nam est un État rétentionniste. Au moins 119 personnes ont été condamnées à mort au Viêt Nam en 2021. Le nombre des exécutions capitales n'est pas connu.

Actions de l'APF contre la peine de mort

Au mois de mars et de mai 2022, l'APF a soutenu une mission de plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort en République centrafricaine, organisée conjointement par l'OIF et par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM).

En juillet 2022, une des quatre résolutions adoptées lors de la 9^e édition du Parlement francophone des jeunes de Tirana portait sur l'abolition de la peine de mort. Cette résolution réitère notamment la primauté du droit à la vie, jugeant que l'application de la peine de mort porte atteinte à la dignité de l'homme. Elle appelle ainsi les États membres de la Francophonie qui maintiennent la peine de mort à l'abolir et demande aux États qui ont un moratoire de systématiquement convertir les peines de mort en peines de prison.

Du 15 au 18 novembre 2022, **Nicolas Walder** (Suisse), Rapporteur de l'APF sur les questions de peine de mort dans l'espace francophone, a participé au 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, qui a eu lieu à Berlin (Allemagne). Ce congrès a également été une occasion pour l'APF, en collaboration avec l'OIF, d'organiser et d'animer, une réunion intitulée « La peine

de mort dans l'espace francophone », qui a permis de mesurer la vitalité du mouvement abolitionniste dans le monde francophone.

Le tableau recensant l'évolution de la peine de mort dans l'espace francophone a été mis à jour, les statuts des États membres de la Francophonie sont maintenant révisés en date du 1er juin 2023.

Une mission visant à promouvoir l'abolition de la peine de mort en République démocratique du Congo est envisagée entre septembre et novembre 2023. Organisée avec l'OIF, l'objectif de cette mission parlementaire sera d'accompagner le législateur congolais vers l'abolition de la peine de mort, dans le contexte de la récente abolition de la peine capitale en République centrafricaine et en Guinée équatoriale.

Veille
électorale
depuis le 1^{er}
janvier 2023

Bénin

Élections législatives (janvier)

Les élections législatives béninoises ont eu lieu le 8 janvier 2023 dans le calme. Les partis présidentiels, le Bloc républicain (BR) et l'Union progressiste pour le renouveau (UPR), ont obtenu 81 députés sur un total de 109. Le principal parti d'opposition, les Démocrates, a fait son entrée à l'Assemblée nationale avec les 28 sièges restants.

République tchèque

Élection présidentielle (janvier)

Le deuxième tour de l'élection présidentielle tchèque avait lieu les 27 et 28 janvier. À l'issue de ces journées, **Petr Pavel** a été déclaré quatrième Président de la République, avec 58,32 % des voix. Le taux de participation de 70,25 % a atteint des records pour une élection présidentielle.

Chypre

Élection présidentielle (février)

L'ancien chef de la diplomatie chypriote **Níkos Christodoulídes** a remporté l'élection présidentielle le 12 février avec 51,92 % des votes. M. Christodoulídes était aussi arrivé en tête du premier tour avec 32,04 %.

Monaco

Élections législatives (février)

Monaco a tenu ses élections législatives le 5 février 2023, un scrutin marqué par une forte abstention. Depuis plus de 30 ans, le taux de participation n'avait jamais été inférieur à 70 %, alors qu'il est descendu à 57,26 %. L'Union nationale monégasque a remporté la totalité des 24 sièges. La Présidente sortante du Conseil National, **Brigitte Boccone-Pagès**, a donc été reconduite pour un deuxième mandat.

Djibouti

Élections législatives (février)

Les principaux partis d'opposition ont boycotté les élections législatives du 24 février 2023, dans un contexte où le parti du Président, l'Union pour

la majorité présidentielle (UMP), domine à l'Assemblée nationale depuis longtemps. L'Union pour la démocratie et la justice (UDJ), qui n'a présenté de candidats que dans un tiers des circonscriptions, a remporté 7 sièges, contre 58 pour l'UMP, seul parti représenté dans la totalité des circonscriptions.

Estonie

Élections législatives (mars)

Les élections législatives estoniennes se sont tenues le 5 mars 2023. Le parti de la Première ministre, **Kaja Kallas**, le parti de la réforme d'Estonie est arrivé en tête, avec 31,2 % des voix. On retrouve ensuite, le Parti populaire conservateur avec 16,1 %, le Parti du centre (centre gauche) a remporté avec 15,3 % et le reste des voix se divise entre plusieurs autres partis. Le Parti de la réforme d'Estonie devra donc former une coalition; Mme Kallas a cependant déclaré que ce ne serait pas avec le Parti populaire conservateur, associé à l'extrême droite.

Cameroun

Élections législatives (mars)

Le Président **Paul Biya** a remporté une victoire écrasante lors des élections législatives du 12 mars 2023. Son parti, le Rassemblement

démocratique du peuple camerounais (RDPC) a remporté la totalité des 70 sièges du Sénat. Il a d'ailleurs gagné de nouveaux sièges, puisque l'opposition possédait 7 sièges dans le Sénat sortant.

Andorre

Élections législatives (avril)

Le parti des Démocrates d'Andorre du premier ministre **Xavier Espot** est arrivé en tête des élections législatives du 2 avril, avec 32,28 % des voix. En remportant 16 sièges sur 28 au conseil général de la principauté, les Démocrates d'Andorre disposent de la majorité absolue.

Bulgarie

Élections législatives anticipées (avril)

Les élections législatives bulgares se sont tenues le 2 avril 2023, dans un contexte de crise politique. Cinq élections ont eu lieu en moins de deux ans, alors qu'une coalition durable semble impossible. L'écart entre les conservateurs et les libéraux est minime, le parti conservateur Gerb mène de peu avec entre 24 et 26 % contre 23-24 % pour la liste libérale. Les résultats officiels ne sont toujours pas connus. Les élections ont aussi été marquées par la montée du camp prorusse, qui a gagné 3 à 4 % des voix depuis le scrutin d'octobre.

Monténégro

Élection présidentielle (avril)

L'ancien ministre de l'Économie, **Jakov Milatovic**, a remporté l'élection présidentielle du 2 avril 2023 avec 58,88 % des voix, selon les résultats préliminaires publiés par la Commission d'État du Monténégro. Son adversaire, le Président sortant, **Milo Djukanovic**, n'a donc pas été réélu après trente ans à la tête du pays.

Mauritanie

Élection présidentielle (mai)

Le parti au pouvoir en Mauritanie a remporté une large victoire aux élections législatives, régionales et municipales du 13 mai, confortant ainsi la position du Président **Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**. Le parti El Insaf du Président, au pouvoir depuis 2019, a remporté 107 sièges de députés sur 176 lors de ces législatives. Le parti au pouvoir a aussi gagné les 13 conseils régionaux et l'a emporté dans deux tiers des municipalités.

Grèce

Élection présidentielle (mai)

L'assemblée issue du scrutin du 21 mai n'a pas permis à Nouvelle Démocratie (ND), le parti conservateur du premier ministre sortant, **Kyriakos Mitsotakis**, d'obtenir la majorité absolue. ND a obtenu 146 sièges alors qu'il lui en fallait 151 pour être en mesure de constituer un gouvernement stable. Les nouvelles élections se dérouleront avec un mode de scrutin différent qui accordera, cette fois-ci, au parti vainqueur un « bonus » pouvant aller jusqu'à 50 sièges. En attendant les prochaines élections, un gouvernement intérimaire a été nommé avec pour premier ministre un haut magistrat chargé d'expédier les affaires courantes, Ioannis Sarvas.

Lettonie

Élection présidentielle (mai)

L'ancien ministre des Affaires étrangères en fonction depuis 2011, **Edgars Rinkevics**, a été élu Président d'État par les 100 députés de la Saeima, le parlement de Lettonie, le 31 mai 2023. Ce libéral conservateur de la coalition de droite « Unité » a été élu au 3e tour de scrutin avec 52 voix. Son adversaire, **Uldis Pilens**, fondateur et dirigeant de la Liste unie (AS), a obtenu 25 voix, dont 15 voix émanant de son parti. Il prendra ses fonctions le 8 juillet pour un mandat de 4 ans.

Guinée-Bissau

Élection présidentielle (juin)

Les Bissau-Guinéens votaient le dimanche 4 juin pour renouveler leur Assemblée nationale, dissoute il y a plus d'un an. Le Parti africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) a remporté les élections avec 54 sièges. La mission d'observation de la Cédéao s'est félicitée du bon déroulement de ce scrutin, qu'ils ont qualifié de tranquille et civil, avec une participation supérieure à 70 %. La Mission électorale de la Francophonie a aussi évoqué des élections et une campagne électorale sans heurts, respectant les lois et réglementations en vigueur. La victoire du PAIGC signifie que le Président **Umaro Sissoco Embalo** devra cohabiter avec le chef du PAIGC, **Domingos Simoes Pereira**.

Calendrier électoral

Année 2023

